

programme danse-compétitions

GUIDE DE L'ÉLÈVE



sommaire

01. À propos

02. Admission au programme

03. Inscription, tarification et paiement

04. Calendrier des activités

05. Code vestimentaire et matériel requis

06. Procédure d'absences, retards

07. Santé, prévention et gestion des blessures

08. Communications et réseaux sociaux

09. Autorisation de prise et diffusion d'images

10. Politiques et codes de conduite

11. Mesures disciplinaires

12. Contrat d'engagement

À propos



Fondée en 1980 et incorporée en 1981, l'École de danse Quatre Temps (ÉDQT) est un organisme à but non lucratif dédié à l'enseignement, à la diffusion et au rayonnement de la danse dans la région du Bas-Saint-Laurent. Au fil des décennies, l'ÉDQT est devenue une référence incontournable en matière de formation artistique, offrant des cours accessibles à tous les âges et niveaux.

Avec près de 1 000 membres, l'ÉDQT est la seule institution à l'est de Québec reconnue pour son enseignement spécialisé en danse. Elle est également le seul organisme voué à l'enseignement de la danse reconnu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'école s'engage à offrir un environnement respectueux, ouvert et stimulant, favorisant le développement personnel et artistique de chacun.

Le programme Danse-Compétitions de l'ÉDQT est spécialement conçu pour les élèves passionné·e·s souhaitant s'investir intensivement dans la danse et vivre des expériences enrichissantes à travers diverses compétitions et événements artistiques d'envergure provinciale à internationale. Il combine une formation rigoureuse et spécialisée à un encadrement pédagogique et artistique personnalisé, permettant aux élèves de se surpasser, de développer leur technique ainsi que leur créativité, tout en valorisant l'esprit d'équipe, la discipline et le dépassement de soi.

Respect - Engagement - Accomplissement - Performance

S'engager dans le programme

bien plus que des compétitions

Faire partie du programme Danse-Compétitions, c'est choisir de vivre la danse avec engagement, rigueur et passion. C'est saisir l'occasion de se dépasser, de développer son potentiel artistique et technique et de vivre des expériences enrichissantes aux côtés d'élèves qui partagent cette même passion.

L'expérience va bien au-delà des résultats obtenus sur scène. Elle permet de développer des qualités qui accompagnent les élèves dans leur parcours : discipline, persévérance, autonomie, confiance en soi, esprit d'équipe et dépassement de soi.

un engagement collectif

Chaque élève joue un rôle essentiel au sein de son groupe. La progression d'une troupe repose sur l'investissement de chacun·e, mais également sur la capacité des élèves à évoluer ensemble, à s'encourager et à contribuer positivement à la dynamique du groupe.

S'engager dans le programme, c'est donc être présent·e, préparé·e et disponible pour apprendre. C'est accueillir les corrections avec ouverture, faire preuve de respect envers ses partenaires et ses entraîneur·ses et contribuer à créer un environnement dans lequel chacun·e peut progresser et s'épanouir.

représenter l'ÉDQT

En participant aux compétitions, spectacles et différentes activités du programme, les élèves deviennent également des ambassadeur·rice·s de l'École de danse Quatre Temps. Nous souhaitons qu'ils-elles représentent l'ÉDQT avec respect, engagement et fierté, autant dans les studios que lors des activités à l'extérieur de l'école.

Le soutien et la collaboration des familles font partie intégrante de cette aventure. **Ensemble, élèves, familles et équipe-école contribuent à faire du programme Danse-Compétitions une expérience positive, stimulante et mémorable.**

Les valeurs prônées par le programme Danse-Compétitions sont :

Respect - Engagement - Accomplissement - Performance

Admission au programme



auditions

La sélection au programme se fait sur la base d'auditions. Les élèves auditionnent par groupe d'âge et par discipline. Ils-elles sont classé-e-s en troupes selon leur calibre et leur moyenne d'âge. Des élèves d'âges différents mais de niveau chorégraphique semblable peuvent être regroupé-e-s.

conditions d'admission spécifiques

- Être sélectionné-e à l'audition
- Inscription obligatoire à un cours régulier (Danse-Loisirs ou Danse-Études)
- Paiement des frais d'inscription
- Respect des recommandations spécifiques (s'il y a lieu)
- Participation obligatoire aux activités prévues au calendrier
- Signature du contrat d'engagement

tarification

La tarification annuelle est un montant fixe incluant les pratiques, les inscriptions aux compétitions, l'encadrement lors des activités et la participation aux spectacles.

Projet	Montant
Troupes régulières	960,00 \$
Troupe adulte (hip hop)	Option 1 - 960,00 \$ Option 2 - 1035,00 \$
Production	470,00 \$
Solo régulier	970,00 \$
Duo régulier	625,00 \$

*Un minimum de danseurs est requis pour maintenir la tarification initiale.

**Les taxes de vente s'appliquent pour les élèves de 15 ans et plus.

Admission au programme



autres frais

Veuillez noter que les frais suivants ne sont pas compris dans la tarification annuelle du programme et sont à la charge des participants :

- Achat du costume, des accessoires agencés : Ces items seront commandés et facturés par l'ÉDQT en cours d'année.
- Transport, hébergement et repas pour les compétitions : Nous encourageons le covoiturage et les cohébergement dans la mesure du possible. La logistique associée aux horaires des compétitions ne permet pas de planifier un transport de masse.

modalités de paiement

- Date limite pour le paiement ou le premier versement des frais d'inscription :

11 septembre 2026 à 16h30

- Possibilité de choisir l'option d'étaler le paiement en 4 versements payables par carte de crédit aux dates suivantes :

Date de l'inscription (premier versement)

5 novembre 2026

4 février 2027

1er avril 2027

confirmation d'inscription

- Avoir respecter les consignes relatives au paiement stipulées au point précédent
- Remettre le contrat d'engagement signé par courriel à l'adresse coordo@edqt.qc.ca au plus tard :

18 septembre 2026

politique de remboursement ou d'annulation

Suivant la réception d'un avis officiel verbal ou écrit, le remboursement des cours n'ayant pas été dispensés sera effectué à l'exception du montant le moins élevé des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant 10 % du prix des services qui n'ont pas été fournis.

*Les montants liés au costume ainsi qu'aux frais d'inscription en compétition sont non-remboursables.

Calendrier des activités



les compétitions

Les compétitions prévues au calendrier sont :

- **IDANCE (Québec)** - 18 au 21 mars 2027 (PEPS de l'ULaval, Amphithéâtre Desjardins)
- **2move (Sherbrooke)** - 22 au 25 avril 2027 (Centre de Foires de Sherbrooke)
- **Hit The Floor (Québec)** - 20 au 24 mai 2027 (Centre de Foires - ExpoCité)

*La participation aux trois compétitions est obligatoire.

**Les élèves du programme s'engagent à danser uniquement pour l'ÉDQT pendant la saison compétitive.

***L'horaire de passage est transmis par chacune des compétitions environ un mois à l'avance. Il est donc nécessaire d'effectuer la réservation de votre hébergement dès septembre pour toute la durée de chaque compétition. Vous pourrez par la suite procéder à l'annulation des nuitées dont vous n'aurez pas besoin en fonction de la journée de passage de votre numéro.

les répétitions

Projet	Répartition
Troupes régulières	Automne : 1 répétition de 2h par semaine Hiver : 1 répétition de 1h30 par semaine
Troupes 8 ans et moins	Automne : 1 répétition de 1h30 par semaine & 1 cours semi-privé d'une durée de 1h par session Hiver : 1 répétition de 1h30 par semaine
Troupe adulte (hip hop)	Automne : 1 répétition de 2h par semaine Hiver : 1 répétition de 1h30 par semaine <u>Classes techniques obligatoires</u> Option 1 - Participation complète au cours de hip hop adulte avancé Option 2 - Participation aux 4 premiers cours de hip hop adulte avancé à l'automne et à l'hiver
Projet spécial open (13 ans +)	12 répétitions de 2h à 2h30 réparties dans l'année (fin de semaine) Participation obligatoire au week-end intensif ÉDQT dans au moins un des deux parcours (technique ou urbain)
Solo ou duo	10 répétitions de 1h réparties dans l'année (à partir de novembre)

*Pour éviter tout conflit d'horaire en lien avec les élèves sélectionné-e-s, l'horaire des pratiques sera remis la semaine suivant les auditions.

**Des répétitions spéciales en lien avec les spectacles de décembre seront précisées à la mi-septembre.

Calendrier des activités



les classes spéciales

La tarification des troupes est basée sur un horaire standard de 2 heures de pratique par semaine. Cette règle s'applique à toutes les troupes, à l'exception du projet spécial Open et de la troupe adulte, dont les modalités particulières sont précisées à la section « Les répétitions ».

Lorsque les répétitions régulières sont d'une durée réduite à 1h30 (ex. la troupe Play ou les pratiques de toutes les troupes durant la session d'hiver), la demi-heure restante est réinvestie sous forme de classes spéciales offertes tout au long de l'année. Ces classes peuvent inclure, entre autres :

- le week-end intensif obligatoire pour tous *sauf la troupe adulte;
- des cours semi-privés;
- des répétitions supplémentaires pour des numéros spéciaux présentés en décembre;
- des rassemblements des troupes;
- ou encore des formations complémentaires.

L'horaire de ces classes spéciales vous sera communiqué en amont de chaque session, afin de vous permettre une planification adéquate.

les spectacles

Projet	Participation
Troupes ballet & hip hop	Présentation d'un numéro spécial aux spectacles de décembre et du numéro de compétitions au showcase de fin d'année
Autres troupes, projets ou solos, duos et trios	Présentation du numéro de compétitions au showcase de fin d'année

Veuillez également noter que certaines prestations pourraient s'ajouter en cours d'année, notamment :

- la participation à des événements corporatifs ou communautaires, (ex. événement sportif, gala, etc.)
- ou l'intégration à certains segments des spectacles réguliers de fin d'année. (ex. participation des troupes junior au spectacle jeunesse du mois de mai)

Calendrier des activités



automne 2026

21 au 23 août : Auditions

26 août : Appels aux élèves sélectionné·e·s

31 août : Rencontre obligatoire en présentiel au Centre culturel

***l'heure vous sera confirmée lors des appels du 26 août**

5 septembre : Début des cours réguliers loisirs et danse-études

11 septembre : Date limite pour le règlement du paiement

18 septembre : Date limite pour le retour du contrat d'engagement signé

19 au 20 septembre : Week-end intensif ÉDQT obligatoire *Sauf la troupe adulte

21 septembre : Début des pratiques du danse-compétitions

10 au 12 octobre : Congé de l'Action de Grâce

29 octobre : Vente des billets pour le récital des petits via la Plateforme QuoiVivre Rimouski

24 novembre : Inscription d'hiver des membres d'automne 2026 via la Plateforme Qidigo

5 novembre : Vente des billets des spectacles de hip hop, de ballet et de danse multi-styles via la billetterie de chez Spect'Art Rimouski

7 décembre : Dernière journée pour les cours et les pratiques

8 au 13 décembre : Répétitions, générales et spectacles (Hip hop, ballet)

Calendrier des activités



hiver 2027

8 janvier : Début des cours réguliers loisirs et danse-études

16 janvier : Début des pratiques du danse-compétitions

28 février : Rassemblement des troupes à la Salle Georges-Beaulieu en après-midi de 14 h à 17 h 30.

1er au 7 mars : Relâche scolaire (Il y a des pratiques la fin de semaine du 27 fév. - 28 fév.)

3 mars : Rencontre d'information sur le déroulement des compétitions 17h30 à 18h30

***Cette rencontre est destinée aux nouveaux membres du programme**

18 au 21 mars : Compétition IDANCE (Québec - PEPS de l'ULaval, Amphithéâtre Desjardins)

26 au 29 mars : Congé de Pâques

***Horaire spécial de pratiques le lundi 29 mars pour certaines troupes (détails à venir)**

8 avril : Vente des billets des spectacles de fin d'année via la billetterie de chez Spect'Art Rimouski

22 au 25 avril : Compétition dont le lieu est à confirmer

20 au 24 mai : Compétition Hit The Floor (Québec - Centre de Foires - ExpoCité)

Lundi 24 mai : Dernière journée pour les cours et les pratiques

25 au 30 mai : Répétitions, générales et spectacles de fin d'année (Tous)

Mi-juin à mi-août : Projet Terrasses urbaines

20-21-22 août : Auditions du programme pour l'année 2027-2028

Code vestimentaire et matériel requis



vêtements et coiffure

Un respect strict du code vestimentaire est demandé pour chaque discipline. Les bijoux sont interdits et les sous-vêtements doivent demeurer invisibles.

Discipline	Code vestimentaire
Ballet	Maillot de danse noir, collants de ballet avec trou sous le pied, chaussons de ballet, chignon bien serré. *La jupette de ballet et tout survêtement approprié pour la pratique de la danse sont facultatifs et leur approbation est à la discrétion de l'entraîneur-se.
Jazz	Maillot de danse noir ou haut de danse ajusté noir, cuissard ou legging noir, chaussons de jazz (si demandé par l'entraîneur-se), cheveux attachés et dégagés du visage. *Tout survêtement approprié pour la pratique de la danse est facultatifs et leur approbation est à la discrétion de l'entraîneur-se.
Hip hop	Vêtements confortables pour bouger, espadrilles d'intérieur propres, cheveux attachés et dégagés du visage. *Les jeans sont interdits.

trousse de l'élève

Les élèves du programme doivent avoir en leur possession les éléments suivants :

- Bouteille d'eau
- Balle semi-ferme (automassage)
- Élastique d'entraînement (Thera-Band)
- Bloc de yoga (1 à 2)
- 2 serviettes en microfibres (format débarbouillettes)
- Élastiques adaptés à l'épaisseur des cheveux
- Épingles à cheveux
- Fixatif
- Brosse à cheveux
- Un autre item spécifique à la troupe peut être demandé par l'entraîneur-se.

vêtement ÉDQT obligatoire

Chaque élève doit se procurer un item à l'effigie de l'ÉDQT (Veste, chandail à col rond, chandail à capuche). Ce vêtement devra être porté lors des compétitions entre autres.

Procédure d'absences et retards



assiduité

La participation au programme Danse-Compétitions est un engagement important qui requiert la présence soutenue de l'ensemble des élèves. Avant de s'engager dans le programme, il est important de considérer tous les facteurs externes (autres implications à l'ÉDQT, obligations familiales, travail, etc.). La présence de l'ensemble d'une troupe à chaque pratique est essentielle à la progression de celle-ci.

Cette assiduité constante est attendue dans toutes les sphères d'implication de l'élève à l'ÉDQT. Seules les absences en lien avec la santé ou des événements majeurs seront tolérées (ex. mariage, décès, etc.)

Dans le cas où l'élève n'est exceptionnellement pas en mesure de danser (ex. blessure) mais est assez en forme pour observer, nous priorisons la présence lors de la pratique et un billet d'un-e professionnelle de la santé sera demandé.

Le soutien des parents est essentiel dans le maintien de cet engagement.

procédure de motivation d'absence ou de retard

Envoyer un courriel à l'adresse appropriée (voir informations ci-dessous) en y indiquant le moment ainsi que la cause de l'absence.

Sur semaine (de jour avant 16h00) : info@edqt.qc.ca ou coordo@edqt.qc.ca

De soir ou sur fin de semaine : coordo@edqt.qc.ca

mesures d'appoint

En cas d'absence, peu importe le nombre ou le motif de l'absence, l'entraîneur-se peut exiger un cours privé en appoint aux frais des parents. Une accumulation de retards fréquents pourrait être considéré comme une absence.

attention

Nous sollicitons la collaboration des familles afin de favoriser une présence constante des élèves aux pratiques ainsi qu'aux événements importants liés aux activités du programme. Bien que des mesures d'appoint puissent être mises en place en cas d'absence, celles-ci ne pourront jamais remplacer pleinement la présence de l'élève lors de l'activité. Une participation assidue demeure donc essentielle au bon déroulement des activités et à la progression de l'ensemble du groupe.

Santé, prévention et gestion des blessures



partenariat avec la clinique Mouvement Plus+

L'ÉDQT accorde une importance particulière à la prévention et la gestion des blessures ainsi que le maintien de saines habitudes de vie. Nous entretenons un partenariat avec la Clinique de Physiothérapie Mouvement Plus+ permettant d'offrir aux élèves des consultations gratuites sur place (Centre culturel) ponctuellement pendant l'année.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de consulter l'horaire des cliniques disponible sur le "Padlet" du programme et de communiquer avec la réception à info@edqt.qc.ca.

lors de l'apparition d'une douleur

En cas d'apparition d'une douleur ou de toute autre particularité de santé, nous vous encourageons à en aviser votre entraîneur-se et à prendre contact avec un-e professionnelle de la santé (ex. physiothérapeute, médecin, etc.) afin de recevoir les conseils appropriés quant à votre situation.

Nous aviserons les parents dans le cas où leur enfant exprimerait une nouvelle douleur lors d'une pratique.

procédure à suivre en cas de blessure

- Consulter un-e professionnelle de la santé
- Transmettre le papier médical et les informations complémentaires à coordo@edqt.qc.ca
- Respecter les directives quant à la guérison (ex. Repos, exercices spécifiques, etc.)
- Mettre en place les mesures de prévention ou de soulagement appropriées selon les conseils reçus (ex. Taping, glace, chaleur, etc.)

formations complémentaires

Des ateliers de sensibilisation complémentaires en lien avec les saines habitudes de vie sont intégrés à la programmation des activités en cours d'année pour encourager le développement global des élèves (ex. gestion du stress, image corporelle, etc.)

Communications et réseaux sociaux



page privée du programme (Facebook)

Les communications fréquentes du programme seront diffusées sur la page Facebook privée de celui-ci pour pouvoir partager les informations de manière continue et que les membres puissent retrouver tous les détails à un même endroit.

Merci d'envoyer une demande d'adhésion à la page si ce n'est pas déjà fait, et de rester attentif·ve aux publications qui y sont partagées.

La page se nomme : **Programme Danse-Compétitions - ÉDQT**



plateforme Padlet

Vous retrouverez sur la page Facebook privée du programme un lien "Padlet" épinglé en haut de la page. Sur le padlet, tous les documents relatifs au programme (guide de l'élève, horaires, vidéos des chorégraphies, etc.) seront déposés périodiquement. Votre enfant et vous pourrez vous y référer.

Nous demandons à ce que les élèves révisent les chorégraphies à la maison afin d'intégrer les corrections et encourager la mémorisation des séquences dansées.



communication avec les entraîneur·ses

Il est interdit de communiquer directement avec l'entraîneur·se via les médias sociaux, par courriel ou par téléphone. Vous pouvez naturellement vous adresser à l'équipe de vive voix avant ou après les pratiques. Pour tout message en-dehors des pratiques que vous souhaiteriez adresser à entraîneur·se, vous pouvez communiquer à info@edqt.qc.ca (en semaine, de jour) ou à coordo@edqt.qc.ca (soirs et fin de semaine).

partage de contenu sur les réseaux sociaux

Nous vous demandons de prendre soin de valider le consentement des élèves avant de partager des photos des activités sur lesquelles d'autres enfants que les vôtres figurent.

Il est interdit de partager sur vos réseaux sociaux les vidéos des chorégraphies.

Autorisation de prise et de diffusion d'images



utilisation d'images et de vidéos

Les membres du programme Danse-Compétitions devront remplir une section spécifique du protocole d'entente portant sur l'autorisation de prise et de diffusion d'images (photos et vidéos) par l'équipe-école impliquée dans le programme.

Ces images peuvent être utilisées à deux fins :

- Pédagogiques : pour soutenir l'apprentissage, des vidéos de pratiques pourront être partagées sur la plateforme privée Padlet. Les membres recevront un lien d'accès en début d'année. Les vidéos seront publiées à la discrétion de l'entraîneur·e, lorsque jugé pertinent pour appuyer la progression des danseur·euse·s.
- Promotionnelles ou de reconnaissance : certaines images pourront être diffusées sur les réseaux sociaux de l'ÉDQT afin de valoriser les services et activités du programme.

retrait du consentement

Si vous souhaitez retirer votre consentement à la prise ou à la diffusion d'images (concernant votre enfant ou vous-même si vous êtes un·e danseur·euse majeur·e), il est important :

- De le mentionner à votre entraîneur·se ;
- De vous retirer lors des captations d'images pendant l'année.

modification des renseignements personnels

Pour toute demande de suppression ou de modification de renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre agente responsable de la protection de la vie privée :

Jenny Lepage
Responsable des services aux membres
École de danse Quatre Temps
22, rue Ste-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
info@edqt.qc.ca
418-724-9899

Un suivi vous sera transmis dans un délai de 30 jours.

Politiques et codes de conduite



annexes A à D

Dans le cadre de votre participation au programme Danse-Compétitions, il est essentiel de prendre connaissance des politiques et lignes directrices de l'ÉDQT qui encadrent la vie au sein de notre milieu.

Les modalités et les politiques de l'ÉDQT sont disponibles via l'onglet conditions du site web de l'organisation. On y retrouve entre autres :

- Annexe A – Politique de prévention du harcèlement

Énonce les principes et les mesures mises en place pour prévenir le harcèlement psychologique, sexuel ou toute autre forme de violence au sein de l'ÉDQT.

- Annexe B – Code d'éthique

Décrit les comportements attendus et les valeurs qui guident notre communauté éducative.

- Annexe C – Code de civilité

Précise les règles de respect, de bienveillance et de collaboration entre les membres (élèves, parents, personnel).

- Annexe D – Formulaire de dépôt d'une plainte

Permet de formuler une plainte officielle dans un cadre structuré, confidentiel et respectueux du processus.

obligation de lecture et d'adhésion

Avant de signer le contrat d'engagement du programme, il est obligatoire de lire ces documents dans leur intégralité.

En apposant votre signature (élève et parent), vous vous engagez à respecter les modalités, politiques et codes tout au long de votre parcours au sein du programme. Il s'agit d'un prérequis essentiel pour assurer un climat sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Mesures disciplinaires



manquements au contrat d'engagement

Tout manquement au contrat d'engagement ou aux politiques en vigueur (élève ou parent) peut entraîner l'application de mesures disciplinaires par l'équipe du programme Danse-Compétitions.

Les mesures suivantes peuvent être prises, selon la nature, la gravité et la répétition de la situation :

1. Avertissement verbal : Adressé à l'élève par l'entraîneur·e ou la coordination du programme.
2. Communication écrite : Transmise à l'élève et à son parent pour formaliser la situation et inviter à la discussion.
3. Rencontre de suivi : Réunion entre l'élève, le parent et l'équipe de l'ÉDQT afin de clarifier la situation et envisager les pistes de redressement.
4. Entente de redressement : Signature d'un engagement formel de correction des comportements ou attitudes problématiques, par l'élève et son parent.
5. Période de probation : Durée déterminée permettant de réévaluer la situation et de mesurer les efforts d'amélioration.
6. Suspension temporaire : Exclusion du programme pour une durée déterminée, suivie d'une rencontre de retour pour évaluer la réintégration.
7. Changement de statut : Possibilité de modifier le statut du danseur·euse (ex. : passage d'interprète à apprenti·e).
8. Retrait du programme Danse-Compétitions : Retrait définitif du programme, selon la gravité ou la répétition du manquement.

important

- Ces mesures ne sont pas nécessairement appliquées dans cet ordre. L'équipe se réserve le droit d'intervenir de façon proportionnée et adaptée selon le contexte.
- Un·e danseur·euse suspendu·e du programme Danse-Compétitions pour des raisons disciplinaires pourrait également être suspendu·e d'autres activités à l'ÉDQT, selon le cas.